Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20261112-2026_67-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE HAUT CORLAY

Département des Côtes d'Armor

Séance du 12 novembre 2026

Date de la convocation
06/11/2026

Date d'affichage
06/11/2026

Nombre de membres
En exercice : 13 Votants : 12

A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 1

Réf	2026-67

L'an 2026, le 12 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HAUT CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabris TREHOREL, Maire

Présents : Fabris TREHOREL, Maire ; M RAOULT Jean-Philippe ; Mme PALARIC Estelle, adjoints ; M COLLIN Patrice ; M HERVE Gaëtan ; Mme LE PAVEC Claire, conseillers délégués ; Mme LE GALL Mélanie ; Mme DANIEL Aurélie ; Mme LE TEXIER Jacqueline ; M LEVRIER Alain ; Mme Nelly MOPIN, conseillers

Excusée ayant donné pouvoir : Mme CHELIN Stéphanie donne pouvoir à Mme PALARIC Estelle

Excusé : M GUERIN Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mme Nelly MOPIN

Objet de la délibération : Lotissement Résidence les Vergers – Cré'actuel - Cession lot – Parcelle ZM 359

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un projet de construction de 3 maisons locatives avec garages est en cours au lotissement Résidence Les Vergers, sur la parcelle ZM 359.

La parcelle ZM 359 a une surface de 999 m². Le constructeur de maisons individuelles Cré'actuel et le bailleur social Terres d'Armor Habitat portent ce projet.

Le constructeur Cré'actuel sollicite la commune pour une cession de la parcelle à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE PRECEDER à la cession à l'euro symbolique la parcelle ZM 359, d'une surface de 999 m², sise Résidence les Vergers à Cré'actuel ;

PRECISE que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de Cré'actuel ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME.
Le Maire,

MAIRIE LE HAUT-CORLAY 22 (Côtes-d'Armor)